



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Education nationale: personnel

Question écrite n° 35973

Texte de la question

M Jean-Pierre Sueur appelle l'attention de M le ministre de l'éducation nationale sur le fait que les jeunes employés au titre des travaux d'utilité collective (TUC) dans certains services et établissements dépendant de son ministère ne bénéficient d'aucune formation. Il lui apparaît paradoxal qu'il en aille ainsi au sein d'une administration qui est, tout entière, vouée à la formation. Il lui demande, en conséquence, quelles dispositions il entend prendre afin que tous les jeunes employés au titre des travaux d'utilité collective au sein d'un service ou d'un établissement dépendant de son ministère bénéficient d'une formation adaptée.

Texte de la réponse

Reponse. - Le dispositif des travaux d'utilité collective s'appuie, d'une part, sur l'accueil dans une tâche visant à améliorer la vie sociale, d'autre part, sur l'offre d'une formation d'accompagnement. S'il est de la responsabilité de l'organisme qui accueille les stagiaires de leur offrir une formation, il n'est pas dans l'esprit même du dispositif de la leur imposer, le volontariat de chaque jeune devant être respecté. C'est ce que rappelle la convention signée, en décembre 1987, entre le ministre des affaires sociales et le ministre de l'éducation nationale, qui prévoit l'accueil de 25 000 TUC dans les établissements scolaires, faisant ainsi de l'éducation nationale une des plus importantes structures d'accueil. La note de service no 87-383 du 3 décembre 1987, parue au Bulletin officiel du 17 décembre 1987 en accompagnement de la convention précitée, insiste sur le fait que le caractère formatif d'un travail d'utilité collective est aussi lié à la nature de la tâche confiée au jeune et non pas exclusivement à la formation d'accompagnement, l'organisation donnée à ces travaux, le suivi individuel du jeune par un tuteur devant favoriser le développement des capacités utiles à une insertion professionnelle et sociale. Cependant, cette même note de service attire, en outre, l'attention sur l'importance des formations d'accompagnement qui doivent être proposées aux jeunes. Il peut s'agir notamment des formations du dispositif d'insertion des jeunes de l'éducation nationale qui met en place cette année plus de 38 000 modules individuels de formation.

Données clés

Auteur : [M. Sueur Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35973

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1988, page 413

Réponse publiée le : 2 mai 1988, page 1879